



ANDRÉ MALRAUX
LYCÉE — GRETA
— REMIREMONT — VOSGES —

**APPEL D'OFFRES OUVERT
DE FOURNITURES COURANTES ET SERVICES**
(articles 66, 67, 68, 78 et 80 du Décret n° 2016-360)

Règlement de la Consultation

MARCHÉ 2024 : 2 Systèmes d'évacuation sciure silos et 1 convoyeur à bande

Dépositaire de l'offre : Lycée André Malraux

Pouvoir adjudicateur : Madame Pascale LEMAÎTRE, Provisseure

Contact :

Madame Aurélie CROISILLE,
Gestionnaire, pour tout renseignement administratif
Aurelie.croisille@ac-nancy-metz.fr

Monsieur Olivier PARIS,
DDFPT, pour tout renseignement technique
olivier.paris@ac-nancy-metz.fr

Date et heure limites de réception des offres

Lundi 27 janvier 2025 à 12h00

ARTICLE 1 : Objet de la consultation

La présente consultation concerne la fourniture et l'installation de **2 Systèmes d'évacuation sciure silos et 1 convoyeur à bande** pour répondre au besoin de mise aux normes sur le site de **SAULXURES SUR MOSELOTTE**.

Etendue de la consultation

Marché passé en procédure d'Appel d'Offres ouvert en application de l'article 66 du décret 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Décomposition de la consultation

Il n'est pas prévu de décomposition en tranches ou en lots.
L'objet du marché ne permet pas de dégager de prestations distinctes.

Conditions de participation des concurrents

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire du marché.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois :
- En qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ;
- En qualité de membres de plusieurs groupements.

Nomenclature communautaire

La ou les classifications principales et complémentaires conformes au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) sont :

<i>Classification principale</i>
Silos 44613110-4

ARTICLE 2 : Caractéristiques techniques souhaitées

Les candidats devront proposer des matériels présentant les caractéristiques techniques minimales obligatoires définies par les normes NF et CE.

Les systèmes doivent être conformes à la réglementation en vigueur en matière de sécurité. Ces matériels doivent être accompagnés d'un certificat de conformité de la communauté européenne, d'une notice d'instruction en français et être pourvu d'un marquage CE.

ARTICLE 3 : Conditions de la consultation

Durée du marché - Délais d'exécution

La transformation de structure devra être opérationnelle au plus tard le **mardi 27 mai 2025**, date limite souhaitée

Les concurrents doivent présenter une offre entièrement conforme au dossier de consultation (solution de base). Conformément à l'article 58 du Décret n°2016-360, les variantes ne sont pas acceptées.

Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à **90 jours** à compter de la date limite de réception des offres.

Mode de règlement du marché et modalités de financement

Les achats passés lors de cette procédure sont financés par des subventions du Conseil Régional GRAND-EST (77,39%) et par les fonds propres du lycée (22,61%).

Les sommes dues au(x) titulaire(s) du marché, seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

ARTICLE 4 : Visite sur site et/ou consultation sur place

Une visite des lieux est imposée. Le candidat verra son offre rejetée s'il n'a pas effectué cette visite.

Il faut prendre contact avec le responsable technique identifié dans la rubrique renseignements techniques afin de convenir d'un rendez-vous.

Un certificat de visite daté et signé devra être joint à l'offre.

ARTICLE 5 : Liste des pièces constituant le dossier de consultation

- Le présent Règlement de la Consultation,
- Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP),
- Le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) et ses Annexes,
- l'Acte d'Engagement (AE).

Le dossier de consultation des entreprises est disponible à l'adresse suivante : <https://mapa.aji-france.com/mapa/marche/148931/show>

ARTICLE 6 : Présentation des candidatures et des offres

Les offres des concurrents seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EUROS. Si les offres des concurrents sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté ; cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes, datées et signées par lui :

- formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat) pour présenter leur candidature, ou en remplacement de ces formulaires le DUME (document unique de marché européen),
- Acte d'Engagement,
- annexe du CCTP remplie sur le fichier Word fourni,
- certificat de visite,
- les renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise tels que : Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles 45, 47, 48, 49, 50 de l'ordonnance 2015-899 du 23 juillet 2015 ;
- Les renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise tels que prévus aux articles 50 à 54 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 :
 - Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures objet du contrat, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles ;
 - Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels ;
- Les renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise tels que prévus aux articles 50 à 54 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016:
 - Liste des principales fournitures effectuées au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les livraisons sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique ;
 - Description de l'équipement technique, des mesures employées par l'opérateur économique pour s'assurer de la qualité et des moyens d'étude et de recherche de son entreprise ;

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

ARTICLE 7 : Sélection des candidatures et jugement des offres

Attribution du marché à l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

Prix : 45%,

Respect des critères techniques : 40%,

Qualité du Service Après-Vente et de la maintenance (intervention 24/48h) : 10 %.

Qualité du service fourni : 5%.

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations de l'article 55 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours.

ARTICLE 8 : Conditions d'envoi ou de remise des plis

Le pouvoir adjudicateur préconise la transmission des documents par voie dématérialisée sur la plateforme AJI à l'adresse suivante : <https://mapa.aji-france.com/mapa/marche/148931/show> mais accepte les plis adressés par voie papier. Les candidats devront transmettre leur offre dans une enveloppe unique sous pli cacheté portant les mentions :

« Marché 2024 – 2 Systèmes d'évacuation sciure silos et 1 convoyeur à bande - NE PAS OUVRIER ».

L'offre de l'entreprise devra parvenir au lycée obligatoirement jusqu'au **27 janvier 2025** inclus, sous peine de rejet de l'offre, par voie postale (le cachet de la poste faisant foi) à l'adresse suivante :

Lycée Polyvalent André Malraux, service Intendance, 13 Rue de l'Épinette, 88200 Remiremont

Les propositions qui seraient remises après la date limite fixée ci-dessus, ainsi que celles remises sous enveloppe non cachetée, ne seront pas retenues ; elles seront renvoyées à leurs auteurs.

À REMIREMONT, le 06 janvier 2025

**Pour le pouvoir adjudicateur,
Madame Le Proviseur**

P. LEMAÎTRE